

RAMReS

REVUE AFRICAINE ET MALGACHE DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE

SCIENCES HUMAINES

Nouvelle Série, Sciences Humaines, N°010 – 1^{er} Semestre 2018

SOMMAIRE

Administration et normes éditoriales.....	IV
Compétences en lecture chez des élèves de la classe de CE2 d'un milieu rural au Togo, Kossi BITO, Université de Lomé (Togo) , Boussanlègue TCHABLE, Université de Kara (Togo)	11
Une lorgnette théorique à trois prismes pour éclairer les liens entre l'évaluation des apprentissages et le décrochage scolaire, Jean Jacques DEMBA, École Normale Supérieure (Gabon) , Joëlle MORRISSETTE, Université de Montréal (Canada)	29
Une analyse de la communication publique au Togo, Namoin YAO, Université de Lomé (Togo)	53
La perte de la motivation chez les enseignants du primaire en cote d'ivoire, Krouélé TOURE, Ecole Normale Supérieure d'Abidjan (Côte d'Ivoire)	63
Construction sociale du métier de démarcheur foncier et d'habitat à Cotonou et Lomé, Karl Martial NASSI, Université Nationale d'Agriculture (Bénin)	91
Mobiles et incidences du coup d'état militaire du 24 décembre 1999 en cote d'ivoire, Mamadou BAMBA, Université Alassane Ouattara de Bouaké (Côte d'Ivoire)	113
Les déportations en Côte d'Ivoire (1911-1930), Julie Eunice BROU MOUSTAPHA, Université Félix Houphouët Boigny (Côte d'Ivoire)	131
Café et vie associative a l'ouest-Cameroun sous administration allemande et française de 1913 a 1958, Christophe SIGNIE, Université de Yaoundé I (Cameroun)	151
Taboos and spirituality considerations of <i>newbouldia laevis</i> (p. Beauv.) Seemann ex bureau (<i>bignoniaceae</i>) in Benin, Segla Innocent DASSEKPO, Adam AHANCHEDE, Enoch G. ACHIGAN-DAKO, Brice TENTE, Christophe S. HOUSSOU, Université d'Abomeh – Calavi (Bénin)	171
Les esclaves dans les sociétés Akan de la côte de l'or : entre intégration parfaite et exclusion (XV ^e -XIX ^e siècle), Adjé Séverin ANGOUA, Université Félix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire)	197
Gloire et décadence politiques sous la période révolutionnaire au bénin : 1972-1989, Rogatien M. TOSSOU, Université d'Abomey-Calavi (Bénin)	219
The african youth and terrorism: political perspectives and solutions aliou SOW, Université Cheikh Anta Diop (Sénégal) ...	237

Etude des résultats scolaires des élèves togolais : effet des sous-dimensions de l'estime de soi, Ibn Habib BAWA, Université de Lomé (Togo)	259
Représentation sociale de l'entrepreneuriat chez des demandeurs d'emploi de Lomé, Paboussoum PARI, Pazambadi KAZIMNA, Amah AMEDJROVI, Université de Lomé (Togo)	277
<i>Parkia biglobosa</i> jacq. Dong : une espèce agroforesterie a usages multiples dans la zone soudanienne au Togo, Essotèbèmime PADAKALE, Marra DOURMA, Wouyo ATAKPAMA, Kpèrkouma WALA, Kudzo Atsu GUELLY, Koffi AKPAGANA, Université de Lomé (Togo)	297
Utilisation traditionnelle des espèces ligneuses du foret sacré d'adakplame au Benin, Mesmes-Juste AMANOUDO, Jérôme Juste Asaël Sèchégnon DOSSA, Christine Nougbodé OUINSAVI Université de Parakou (Benin) , Charlemagne GBEMAVO, Université d'Abomey-Calavi (Benin)	317
Effets de la gestion des partenariats sur les systèmes d'apprentissage et les résultats des projets. Exploration à partir de cobly au nord-ouest du Benin, Hervé Bonaventure Mètonmassé GBENAHOU, Marc PONCELET, Université de Liège (Belgique) , Roch Lambert MONGBO, Université d'Abomey Calavi (Bénin)	343
Pauvreté aux dires des acteurs dans la commune d'Abomey-Calavi au sud du Bénin, Pélagie MONGBO-GBÉNAHOU, Faculté des Sciences Agronomiques, Université d'Abomey-Calavi (Bénin) , Gauthier BIAOU, Université Nationale d'Agriculture (Bénin) ...	367
Habermas et sloterdijk : controverse sur l'humanisme à l'ère de la culture technologique, Kouamé YAO, Université Félix HOUPHOUËT-BOIGNY (Côte d'Ivoire)	383
Gouvernance démocratique et de la reformulation représentativité de genre, Angba Martin AMON, Université Alassane Ouattara (Côte d'Ivoire)	399
Les stratégies d'adaptation et de survie des ménages en milieu urbain face à la baisse du pouvoir d'achat au Togo, Komlan Kwassi AGBOVI, Université de Lomé (Togo)	417
Analyse du partenariat commercial entre l'UE et les ACP à travers les conventions de lomé I à III, Yacouba ZERBO, Université de Ouagadougou (Burkina Faso)	439

ADMINISTRATION ET NORMES EDITORIALES

1. Administration et rédaction

Rédacteur en chef : M. KADANGA Kodjona : Professeur titulaire, Histoire contemporaine, Université de Lomé

E-mail : kkadanga59@yahoo.fr

Comité scientifique

Histoire

ALPHA GADO Bouraïma, Professeur Titulaire, Histoire contemporaine, UAM (Niger)

BAGODO Obarè, Professeur Titulaire, Archéologie, UAC (Bénin)

GAYIBOR Nicoué Lodjou, Professeur titulaire, Histoire précoloniale, UL (Togo)

GOEH-AKUE Adovi, Professeur titulaire, Histoire contemporaine, UL (Togo)

LAM Aboubacry Moussa, Professeur Titulaire, Egyptologie, UCAD (Sénégal)

MOUCKAGA Hugues, Professeur Titulaire, Histoire ancienne, UOB (Gabon)

NDINGA MBO Abraham, professeur titulaire, Histoire contemporaine, U M Ngouabi (Congo)

SOME Magloire, Professeur Titulaire, Histoire religieuse contemporaine, UO (Burkina Faso)

DIANZINGA Scholastique, Maître de conférences, Histoire contemporaine, UMNG (Congo)

Géographie

AKIBODE Koffi, Professeur Titulaire, Aménagement /Rural, UL (Togo)

BOKO Michel, Professeur Titulaire, Climatologie, UAC (Bénin)

BOUZOU Moussa Ibrahim, Professeur Titulaire, Géomorphologie, UAM (Niger)

HOUSSOU Sègbè Christophe, Professeur Titulaire, Climatologie, UAC (Bénin)

OUEDRAOGO François de Charles, Professeur Titulaire, Géographie Rurale, UO (Burkina Faso)

TCHAMIE Thiou Tanzidani, Professeur Titulaire, Biogéographie, UL (Togo)

ZOUNGRANA Pierre, Professeur Titulaire, Géographie rurale, UO (Burkina Faso)

FAMAGAN Konate, Maître de conférences, Population-environnement, UB (Mali)

KENGNE Fo Donop, Géographie rurale, U Yaoundé (Cameroun)

LARE Lalle Yendoukoa, Maître de conférences, Aménagement/Rural, UL (Togo)

Sociologie/Anthropologie

AKINDES Francis, Professeur Titulaire, Sociologie, UC (Côte d'Ivoire)

GBIKPI-BENISSAN Daté, Professeur Titulaire, Sociologie, UL (Togo)

KOSSI-TITRIKOU Komi, Professeur Titulaire, Anthropologie, UL (Togo)

NZE NGUEMA Fidèle Pierre, Professeur Titulaire, Sociologie, UOB (Gabon)

TONDA Joseph, Professeur Titulaire, Sociologie / Anthropologie, UOB (Gabon)

BAKO Arifari Nassirou, Maître de conférences, Sociologie, UAC (Bénin)

Mme BADINI, Maître de conférences, Sociologie, UO (Burkina Faso)

TINGBE Azalou, Maître de conférences, Sociologie, UAC (Bénin)

Philosophie/Psychologie

AKA-EVY Jean-Luc, Professeur Titulaire, Esthétique, UM Ngouabi (Congo)

AKAKPO Yaovi, Professeur Titulaire, Histoire et philosophie des sciences, UL (Togo)

BADINI Amadé, Professeur Titulaire, Philosophie de l'éducation, UO (Burkina Faso)

BOWAO Charles Zacharie, Professeur Titulaire, Philosophie, Histoire des Sciences, UM Ngouabi (Congo)

DIAGNE Ramatoulaye, Professeur Titulaire, Histoire et Philosophie des sciences, UCAD (Sénégal)

DIBI Augustin, Professeur Titulaire, Philosophie, U Cocody (Côte d'Ivoire)

DIKENOU Christophe, Professeur Titulaire, Ethique, UL (Togo)

NIAMKEY Koffi, Professeur Titulaire, Philosophie africaine, Université Cocody (Côte d'Ivoire)

NZINZI Pierre, Professeur Titulaire, Logique, UOB (Gabon)

SAVADOGO Mahamanté, Professeur Titulaire, Ethique et politique, UO (Burkina Faso)

BROOHM Nicoué Octave, Maître de conférences, Philosophie politique, UL (Togo)

TSOKINI Dieudonné, Maître de conférences, Psychologie, UM Ngouabi (Congo)

Secrétaire de rédaction : Madame AMETOHOUN Adjoa Délalie, E-mail : delmet@yahoo.fr

2. Politique éditoriale

La Revue du RAMReS publie des contributions originales (en français et en anglais) dans tous les domaines de la science et de la technologie et est subdivisée en 9 séries :

1. Sciences des structures et de la matière. Elle couvre les domaines suivants : mathématiques, physique, chimie et informatique,

- Sciences de la santé : médecine humaine, médecine vétérinaire, pharmacie, odonto-stomatologie, productions animales ;
- Sciences de la vie, de la terre et agronomie ;
- Sciences appliquées et de l'ingénieur ;
- Littérature, langues et linguistique ;
- Sciences humaines : Philosophie, sociologie, anthropologie, psychologie, histoire et géographie ;
- Sciences économiques et de gestion ;
- Sciences juridiques et politiques ;
- Pharmacopée et médecine traditionnelles africaines ;

Toutes les séries publient en moyenne deux numéros par an. Les contributions publiées par la Revue RAMReS représentent l'opinion des auteurs et non celle du comité de rédaction ou du RAMReS. Tous les auteurs sont considérés comme responsables de la totalité du contenu de leurs contributions.

Soumission et forme des manuscrits

La soumission d'un manuscrit à la Revue RAMReS implique que les travaux qui y sont rapportés n'aient jamais été publiés auparavant, ne soient pas soumis concomitamment pour publication dans un autre journal et qu'une fois acceptés, ne fussent plus publiés nulle part ailleurs sous la même langue ou dans une autre langue sans le consentement du RAMReS.

Les manuscrits, dactylographiés en interligne double en recto sont soumis aux rédacteurs en chef des séries.

Les manuscrits doivent comporter les adresses postales et électronique et le numéro de téléphone de l'auteur à qui doivent être adressées les correspondances.

GLOIRE ET DECADENCE POLITIQUES SOUS LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE AU BENIN : 1972-1989

Rogatien M. TOSSOU

Département d'Histoire et d'Archéologie

Université d'Abomey-Calavi (Bénin)

E-mail : trogatien2006@yahoo.fr

Tél : +229 62406950

Résumé

Le 26 octobre 1972, le dernier coup d'Etat militaire portait au Dahomey, le Commandant Mathieu Kérékou à la tête du pouvoir exécutif. C'est le début d'une période révolutionnaire qui allait amener les militaires à amorcer de profonds bouleversements dans la vie politique du pays notamment la proclamation du Discours-Programme le 30 novembre 1972, le changement d'option politique et de développement en 1974 et la création en 1975 d'un parti unique, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). Désormais, à partir de 1975, les hommes et les institutions de la République étaient inféodés au PRPB avant son effondrement en décembre 1989.

Mots-clés : Révolution – Dahomey – Bénin – Socialisme scientifique.

Abstract :

The last military coup in Dahomey that happened a 26th October, 1972 put the commander Mathieu Kerekou to the head of the executive power. It is the beginning of a revolutionary period that would lead to profound upheavals in the political life of the country particularly by the proclamation of the speech programme on 30th November 1972, the change in political option and development in 1974, and the creation of the one party state, the Popular Revolution Party of Benin (PRPB). Henceforth, from 1975, men and institutions were loyal to the PRPB before it collapsed in December 1989.

Key-words: Revolution – Dahomey – Benin – Scientific socialism.

Introduction

Le 26 octobre 1972¹ dans le jeune Etat indépendant depuis le 1^{er} août 1960, un renversement brusque du Conseil Présidentiel² installé au pouvoir en mai 1970 s'est opéré : c'est la révolution. Ce changement brusque non violent s'est produit au Dahomey grâce au coup de force pacifique d'un groupe de militaires de première heure que sont Michel Aïkpé, Janvier Assogba et Michel Alladayè qui se révoltent contre les autorités en place, prennent le pouvoir en le remettant au Commandant Mathieu Kérékou qui réussit à le garder. La question fondamentale qui se pose ici est de connaître les stratégies et moyens mis en œuvre par le Président Mathieu Kérékou dès octobre 1972 en vue d'assurer la stabilité du pouvoir politique pendant dix-sept ans.

De façon précise, la recherche est accentuée sur le Discours des révolutionnaires, l'adoption de leur nouvelle politique d'indépendance et les conséquences politiques issues de la création du parti unique, le PRPB.

L'analyse de ces déterminants amène à examiner le rôle joué par les organisations de jeunes, les syndicats, les militaires et les civils qui se sont ralliés ou non au pouvoir révolutionnaire.

Dans cette perspective, les textes juridiques, les documents d'archives, les ouvrages parus sur la période et une enquête de terrain constituent les éléments de l'approche méthodologique adoptée dans la cadre de la présente étude. Cette démarche a permis de faire une analyse des événements politiques entre la prise du pouvoir le 26 octobre 1972 et la fin du régime révolutionnaire en décembre 1989. Ainsi, les « *trois glorieuses* » savoir le 30 novembre 1972, le 30 novembre 1974 et le

¹Le premier coup d'Etat était intervenu au Dahomey le 28 octobre 1963 et jusqu'au 26 octobre 1972, le pays a traversé une période d'instabilité politique. D'octobre 1963 au 26 octobre 1972, la gestion du pouvoir politique a été faite par : le Colonel Christophe Soglo : d'octobre 1963 à janvier 1964, Sourou M. Apithy et Justin T. Ahomadégbé : de janvier 1964 à novembre 1965, Tairou Congacou : de novembre 1965 à décembre 1965, le Général Christophe Soglo : de décembre 1965 à décembre 1967, le Colonel Alphonse Alley : de décembre 1967 à juillet 1968, Emile Derlin Zinsou : de juillet 1968 à décembre 1969, le Directoire Militaire : de décembre 1969 à mai 1970, le Conseil Présidentiel : de mai 1970 à octobre 1972.

²Le Conseil Présidentiel était composé des anciens Présidents Hubert K. Maga, Justin T. Ahomadégbé et SourouMiganApithy qui devraient diriger le Dahomey à tour de rôle pendant deux ans chacun : Hubert K. Maga de mai 1970 à mai 1972 ; Justin T. Ahomadégbé de mai 1972 au 26 octobre 1972.

30 novembre 1975 constituent les grandes articulations de la présente étude.

1-Le 30 novembre 1972 : proclamation du Discours- Programme de construction nationale et adoption de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale

Le dernier coup d'Etat militaire du 26 octobre 1972 mettait définitivement fin à l'instabilité politique qui a caractérisé l'histoire politique du Dahomey depuis le 28 octobre 1963. En effet, l'expérience du Conseil Présidentiel a été sévèrement critiquée et c'est ce qui ressortait de la longue proclamation radiodiffusée faite par le Commandant Mathieu Kérékou :

Le Conseil Présidentiel et son gouvernement divisés et minés par leurs propres contradictions Internes et condamnés de ce fait à l'inaction donnent le spectacle chaque jour affligeant de sancarence congénitale, de son incapacité notoire et de son incompétence impardonnable à gérer sagement les affaires de l'Etat et à conduire dignement le peuple dahoméen vers un lendemain meilleur (Extrait du Discours du Président de la République Mathieu Kérékou, le 26 octobre 1972 et cité par B. Amoussou, 2011, *La banque, la politique et moi*, p.25).

Les militaires définitivement installés suivaient la proclamation du Commandant Mathieu Kérékou qui s'achevait en ces termes :

L'armée nationale exerce désormais et jusqu'à nouvel ordre, la plénitude des pouvoirs dévolus à l'Etat dahoméen. Tous les fonctionnaires de l'Etat, tous les travailleurs de nos villes et nos campagnes, quels qu'ils soient et à quelque niveau qu'ils se trouvent, doivent continuer d'assumer normalement leurs tâches quotidiennes, avec plus de foi et de discipline. L'armée s'engage solennellement à donner au peuple dahoméen, l'espoir d'une aube véritablement nouvelle.

Vive l'armée !

Vive la révolution !

Vive le Dahomey !.(Extrait du Discours du Président de la République Mathieu Kérékou, le 26 octobre 1972 et cité par A. F. Iroko, 2001, *Le général Mathieu Kérékou, un homme hors du commun*, p.138).

Dans tout le pays, les organisations de jeunes et les syndicats de travailleurs qui vivaient les réalités politiques quotidiennes depuis l'indépendance de 1960 avaient accueilli avec enthousiasme ce changement. Le mot "révolution" a été traduit diversement ou adapté dans toutes les langues nationales. C'est dans ces conditions

qu'intervient le 30 novembre 1972, la proclamation du Discours-Programme de construction nationale et l'adoption de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale. C'était là, la première action politique des révolutionnaires.

Ce Discours-Programme était fondé sur l'idée de justice d'une part et le progrès social d'autre part. Le Chef de l'Etat, le Commandant Mathieu Kérékou, prenant la parole le 30 novembre 1972, présentait au peuple et au monde entier à travers ledit Discours-Programme, l'orientation du nouveau régime. Ce discours montrait l'immensité et la complexité de la tâche qui incombait au Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR) formé en octobre 1972. Le Discours-Programme du 30 novembre 1972 montrait qu'il était question d'un véritable changement. Le mot changement et certains termes comme "compter sur nos propres forces" correspondaient au désir profond du peuple : « Libérer l'homme de la domination étrangère et de l'aliénation culturelle, le libérer de l'exploitation de l'homme par l'homme et assurer la formation politique, conscient des problèmes de son pays » (Extrait du Discours-Programme du 30 novembre 1972 de Mathieu Kérékou) ; tels étaient les objectifs essentiels que s'étaient assignés les membres du GMR à travers la nouvelle politique d'indépendance du Dahomey. Désormais, les anciens chefs d'Etat déchus, notamment Apithy, Ahomadégbé et Maga, étaient contraints à leur inactif sur le terrain politique.

2- Le 30 novembre 1974 : avènement de l'idéologie révolutionnaire

Pour clarifier et définir l'idéologie qui devait sous-tendre toute l'action gouvernementale dans la mise en œuvre conséquente de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale, le Socialisme a été proclamé comme voie de développement et le Marxisme-Léninisme comme guide philosophique. C'est en effet le 30 novembre 1974 à la place Goho à Abomey que le Président de la République, Mathieu Kérékou proclamait l'orientation nationale en précisant l'option idéologique : « Le Socialisme Scientifique est notre voie de développement. Le Marxisme-Léninisme est notre guide philosophique » (RPB. PRPB, 1979, p.29).

Ce choix induit une rupture radicale avec le passé du pays notamment depuis son accession à la souveraineté internationale. En effet, après avoir mis des moyens intellectuels et matériels à la portée des peuples colonisés d'Asie, d'Afrique et de l'Amérique latine, dans leur mouvement d'émancipation, l'idéologie de l'Union des

Républiques Socialistes et Soviétique (URSS) venait d'être annoncée et adoptée pour la première fois au Dahomey. C'était la deuxième action politique des révolutionnaires.

En disant non à l'exploitation de l'homme par l'homme, non à l'idéologie coloniale, non à l'idéologie néo-coloniale et, en se posant la question de savoir quelle idéologie choisir, les révolutionnaires avaient opté pour le Socialisme Scientifique le samedi 30 novembre 1974. Pour eux, c'étaient les aspirations profondes du peuple qui les ont guidés à choisir cette société socialiste qui était la société nouvelle où il fera bon vivre pour chaque dahoméenne et pour chaque dahoméen. Le Marxisme-Léninisme qui est l'instrument d'analyse, le guide des actions révolutionnaires, la ligne de conduite dans la vie sociale et quotidienne, inspirera la mise en œuvre des tâches non encore accomplies du programme de la Politique Nouvelle d'Indépendance Nationale. Mais combien de Dahoméens maîtrisaient, en ces moments-là, les contenus du Socialisme Scientifique et du Marxisme-Léninisme ?

Dans tous les cas, on peut lire à la page 140 des *Actes de la Conférence nationale* de février 1990 ce qui suit :

Le 30 novembre 1974, le marxisme-léninisme est proclamé de manière inattendue, sans aucune consultation populaire préalable, contrairement à la pratique initiée dès le 26 octobre 1972. Certains entendaient parler du Marxisme-Léninisme pour la première fois et n'y comprenaient rien, même parmi les dirigeants politiques. Le germe de la division était né : les uns ont expressément protesté contre cette option tantôt par le verbe en prenant leurs jambes à leurs cous en direction de l'exil. D'autres notamment parmi la grande masse des cadres se sont enfermés dans une résignation silencieuse préjudiciable à l'initiative.

Ces premiers signes de désespoir du peuple dahoméen n'avaient cependant pas empêché les révolutionnaires de foncer vers leur troisième action politique.

3-Le 30 novembre 1975 : création du PRPB

Le 30 novembre 1975, les Révolutionnaires ont créé le parti unique, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). L'instauration du monolithisme politique a eu de profonds bouleversements sur la vie des Béninois entre 1975 et 1989.

3.1-Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) : un parti d'avant-garde

La troisième action politique des révolutionnaires était la création de parti politique. Celui-ci intervenait le 30 novembre 1975. C'était le parti d'avant-garde qui doit être un parti révolutionnaire de type nouveau, et non un parti réformiste et opportuniste :

Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) est un parti révolutionnaire de type nouveau, le parti d'avant-garde de la Révolution Populaire du Bénin. En tant que tel, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB) est la forme suprême d'organisation politique du Peuple béninois dans sa lutte nationale pour se libérer totalement et définitivement de la domination étrangère, de toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme et pour édifier une Société de démocratie populaire faite d'égalité, de prospérité et de paix sociale sur la base des principes du Marxisme-Léninisme. Le Parti de la Révolution Populaire du Bénin est ainsi le parti des masses laborieuses conscientes et combattantes. (RPB. PRPB, 1979, p.24.

Des conditions historiques ont préparé l'avènement du PRPB. Il s'agit de : l'émergence d'une jeunesse patriotique anti-impérialiste militant dans les organisations de jeunes et les syndicats ; déclenchement d'un processus révolutionnaire et la proclamation du 26 octobre 1972 ; la création du Conseil National de la Révolution (CNR¹) en 1973 ; la proclamation de l'option socialiste le 30 novembre 1974 à Goho ; la mobilisation et l'organisation des masses laborieuses au sein des Comités de Défense de la Révolution (CDR). Le PRPB devait diriger l'Etat et la Révolution. Ainsi, toutes les institutions de l'Etat et de la Révolution seront mises en place sur décision du Comité Central du PRPB pour plus d'efficacité.

Pour les révolutionnaires, le PRPB n'était ni un rassemblement, ni un mouvement, ni un Parti d'élite, mais un Parti d'avant-garde de la révolution béninoise. Il reposait alors sur la paysannerie moyenne et pauvre, les artisans, les soldats. Dans cette perspective, les objectifs de ce parti était d'organiser et diriger scientifiquement la lutte de classe des masses opprimées au Bénin ; de liquider définitivement les bases matérielles de l'impérialisme international et de tous ses suppôts locaux ; de construire dans le pays, une société débarrassée de

¹ le CNR est un large front de toutes les forces révolutionnaires avec un Bureau Politique National. C'était là un pas décisif dans la voie de l'émergence d'un Parti de classe, le Parti de la Révolution Populaire du Bénin qui est l'aboutissement de longues années de lutte et de sacrifice de tout le peuple dahoméen

l'oppression et de toute forme d'exploitation de l'homme par l'homme.

Trois étapes dans la révolution béninoise servaient de ligne générale pour le PRPB. La première a été l'étape du Mouvement Révolutionnaire de Libération Nationale (MRLN), la deuxième était l'étape de la Révolution Démocratique Populaire (RDP) et la dernière, celle de la Révolution Socialiste (RS).

Le programme minimum du PRPB se résumait, entre autres, à la création des organisations de masse, à la poursuite et la généralisation de la liquidation de la domination impérialiste sur l'économie nationale, à la lutte contre la féodalité, etc.

Pour atteindre ces objectifs, les principes d'organisation et méthodes de travail du PRPB se résumaient au centralisme démocratique, à la critique et l'auto-critique, à la discipline.

3.2-Le changement de dénomination au pays : un impératif de la révolution

En dehors de la création du PRPB le 30 novembre 1975, un autre événement politique majeur intervenu le même jour était le changement de nom au pays. En effet, pour perpétuer les valeurs des civilisations africaines, notamment celle de la cité historique du Bénin (une des anciennes cités de l'actuelle république du Nigéria) et, sous l'éclairage des principes invincibles du Marxisme-Léninisme, le peuple béninois, à travers le Président de la République Mathieu Kérékou, changea le dimanche 30 novembre 1975, le nom de la République du Dahomey en République Populaire du Bénin. Dès lors, les couleurs nationales étaient modifiées et le drapeau tricolore vert-jaune-rouge a été remplacé par un drapeau vert, marqué d'une étoile rouge à cinq branches régulières.

En somme, on peut dire que la proclamation de la République Populaire du Bénin (RPB) ne constituait donc pas un simple acte d'Etat ; elle répond fondamentalement au besoin des populations d'édifier la société nouvelle, la société socialiste à la lumière du Marxisme-Léninisme. Mais, cette société a besoin d'une existence juridique.

1- De l'Ordonnance de 1974 à l'adoption de la Loi Fondamentale en 1977

Proclamé le jeudi 26 octobre 1972, la révolution béninoise a mis fin aux institutions du régime du Conseil Présidentiel en les

remplaçant par un Président et un Gouvernement Militaire Révolutionnaire (GMR). L'Ordonnance 74-68 du 18 novembre 1974 portant structure du pouvoir sous le GMR contient 45 articles et reconnaît comme institutions du pays le Président de la République, le GMR et le CNR : Conseil National de la Révolution, créé le 14 septembre 1973 et installé le 18 octobre de la même année (articles 1, 2, 12).

Le régime militaire mis en place en 1972 a été donc institutionnalisé en 1974. Dans ce régime le Président assume l'essentiel du pouvoir exécutif avec le GMR. En 1974, la mobilisation était systématiquement organisée par le biais de la monopolisation étatique des moyens d'information et d'éducation du citoyen. Le 30 novembre 1975, le régime crée le Parti de la République populaire du Bénin (PRPB). Dans cette perspective, une nouvelle Constitution a été adoptée le 26 août 1977 par le CNR, le GMR et le comité central du PRPB.

Mais, cette Loi Fondamentale de 1977 a subi un long processus. En effet, suite aux décisions du CNR en sa session du 1er, 2 et 3 septembre 1976, le Conseil des ministres avait adopté un projet de décret portant respectivement création et composition des membres de la Commission technique nationale chargée de l'élaboration du projet de la Loi Fondamentale.

Le CNR qui tient ses sessions ordinaires tous les trois mois peut aussi se réunir en session extraordinaire sur convocation de son Président ou à la demande des deux-tiers de ses membres. Ses décisions sont prises à la majorité de ses membres. Le Président du CNR, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du gouvernement, veille au bon fonctionnement dudit Conseil.

Le CNR était composé de 69 membres nommés par décret dont 33 ministres, 6 préfets de provinces, 12 responsables des Conseils Provinciaux de la Révolution (CPR), 17 cadres civils, politiques et paramilitaires et ayant à sa tête le Président de la République, Président du CNR.

Le CNR a, entre autres, pour attributions de contrôler l'exécution des grandes décisions et le fonctionnement des institutions de l'Etat dont la création serait envisagée. Dans son fonctionnement, le CNR était dirigé par un bureau politique composé de 13 membres dont 6 militaires et 6 civils auquel s'ajoute son Président. Ce bureau politique est l'organe permanent de direction politique de la révolution. Son principal objectif est d'organiser le développement scientifique de la révolution du peuple dahoméen dans tous les domaines de la vie

nationale et de trancher les conflits éventuels entre les institutions de l'Etat et les membres du gouvernement.

La Commission technique nationale, mise en place par le CNR en sa session de septembre 1976 et chargée de l'élaboration du projet de la Loi Fondamentale avait déposé en mai 1977, les résultats de ses travaux. Ainsi, après une large campagne de popularisation sur la période allant du 22 mai au 1^{er} août 1977, le CNR adopta en sa session du 27 août de cette année, les textes définitifs de la Loi Fondamentale après trois mois de débats démocratiques sur le projet. Cette Constitution fut promulguée le 09 septembre 1977 et son adoption marqua le passage d'une légitimité révolutionnaire depuis 1972 à une légitimité constitutionnelle qui débutait en 1977 (J. A. Toudonou, 1997, p.158).

Cette Loi Fondamentale comporte 115 articles et les institutions retenues à cet effet sont l'Assemblée Nationale Révolutionnaire (ANR), la présidence de la République, le Conseil Exécutif National, les Organes locaux du pouvoir d'Etat, la Cour populaire centrale, le Parquet populaire central.

5-L'Assemblée Nationale Révolutionnaire : l'organe suprême du pouvoir d'Etat

Evoluant dans cette légitimité constitutionnelle, le CNR, en sa 7^{ème} session tenue du 20 février au 02 mars 1978, a débattu des questions relatives à l'élaboration d'une loi électorale. La session suivante tenue les 14 et 15 mars 1978 a été donc consacrée à l'adoption de ladite loi. Cette loi qui définissait les modalités d'élections des commissaires du peuple à l'ANR fut promulguée le 30 mai 1978. Ceci marque le début des opérations d'établissement des listes électorales. Les élections ont lieu le 20 novembre 1979 et les résultats avaient été proclamés le 28 du même mois. L'ANR a été donc installée le 04 février 1980 et le CNR dissout conformément à l'article 2 de l'Ordonnance N° 74-68 du 18 novembre 1974. L'ANR, organe suprême du pouvoir d'Etat se voit doter d'une forte concentration de compétences. En effet, étaient subordonnées à l'ANR, les instances exécutives notamment la présidence de la République, le Conseil Exécutif National (le gouvernement) et ses ramifications au niveau des provinces, districts, villages et quartiers de villes.

L'ANR est, selon l'article 30 de la Loi Fondamentale, l'organe suprême du pouvoir d'Etat au Bénin. Elle se composait de Commissaires du peuple élus et se caractérisait par une représentation massive des classes et couches sociales laborieuses (ouvriers et

paysans) du pays. En plus de ces dernières, on observait également la représentation de la bourgeoisie locale, des représentants des ordres religieux, des cadres nationaux, des élèves et étudiants au sein de l'ANR. La présence de toutes ces composantes sociales montrait le caractère du front uni national que représentait cette institution¹.

Les catégories socio-professionnelles, les organisations de masse et du PRPB qui siègent au sein de l'ANR étaient : les membres du PRPB et des groupes d'action révolutionnaire ; les cadres et militants des organisations de masse à savoir, les syndicats, les Comités d'Organisation des Jeunes (COJ), les Comités d'Organisations des Femmes (COF), les Coopératives Scolaires et Universitaires (CSU) ; les cadres dirigeants des entreprises et organismes d'Etat ; les travailleurs des unités de production ; les paysans, pêcheurs et éleveurs organisés en coopératives ; les paysans, pêcheurs et éleveurs non encore organisés ; les forces armées populaires ; les artisans organisés et, artisans non encore organisés ; les artistes ; les agents permanents de l'Etat, soit par secteur, soit par regroupements de secteurs ; les gros commerçants et transporteurs, conducteurs, vendeurs, employés des maisons de commerce du secteur privé ; les instructeurs nationaux, provinciaux, les instructeurs de districts et des communes ; les professeurs chargés de l'enseignement de l'idéologie dans les établissements scolaires et universitaires (RPB, 1983, p. 130). Les parlementaires qui représentent des catégories socio-professionnelles et des organisations de masse étaient tous membres du parti, le PRPB. A cet effet, les opérations électorales se déroulaient en trois phases : les consultations démocratiques², l'établissement de la liste nationale des candidats et les élections proprement dites. Le jour du scrutin, la liste nationale du PRPB est soumise à l'électorat pour approbation ou rejet global³.

¹ Pour notre informateur AzodogbèhouCodjo François, cette forme de représentativité à l'ANR est plus nationale que le découpage du pays en circonscriptions électorales où les populations ne se sentent pas concernées d'où les dérives de la démocratie telles que la marchandisation du vote, l'achat des consciences et autres.

² Les consultations démocratiques ont pour but de sélectionner les candidats après de larges discussions publiques.

³ Pour Monsieur Soumanou Alassane, Attaché aux Relations Publiques (ARP) du Président Mathieu Kérékou au temps du PRPB, le long processus qui aboutit à la confection de la liste des commissaires au peuple ne pouvait amener la population à la rejeter en bloc, le jour du vote.

Par ailleurs, l'ANR est doté d'un organe permanent¹ à savoir : le Comité permanent de l'ANR. Ledit comité a, entre autres, pour attributions de : organiser et proclamer les élections à l'ANR ; convoquer les sessions de l'ANR et en diriger les travaux ; édicter les décisions-lois ; prendre les décisions conformément aux lois votées par l'ANR ; organiser les élections des conseillers et conseils révolutionnaires à tous les échelons ; contrôler l'activité du conseil exécutif, de la cour populaire centrale et du parquet populaire central ; faire modifier ou annuler les décrets, arrêtés, décisions et instructions du Conseil Exécutif National contraires aux décisions, décisions-lois du Comité permanent de l'ANR, aux lois votées par l'ANR et à la Loi Fondamentale ; décider de la nomination des autres membres de la commission de la défense nationale ou les décharger de leurs fonctions sur proposition du comité central du PRPB ; décider de la ratification ou de la dénonciation des traités conclus avec les Etats étrangers et organismes internationaux, etc.

Pour mener à bien sa mission, l'ANR est composée de neuf commissions de travail dirigées chacune par un vice-président de son comité permanent. Il s'agit de : la Commission des organes locaux du pouvoir d'Etat ; la Commission des droits et devoirs fondamentaux du citoyen ; la Commission des organes judiciaires et des affaires sociales ; la Commission de la défense et de la sécurité ; la Commission du plan d'Etat, des finances et du budget ; la Commission de l'enseignement et de la formation des cadres ; la Commission de la construction, de l'habitat, des transports et communications ; la Commission des rapports entre l'ANR et le Conseil Exécutif National (CEN) ; la Commission des affaires extérieures et de souveraineté.

L'ANR était dotée d'un comité permanent composé de 21 membres dont un président, deux vice-présidents, un secrétaire général, un secrétaire général adjoint et vingt-quatre autres membres dont tous les présidents des commissions permanentes.

Les attributions de l'ANR sont diverses. En effet, elle adopte ou révisé la Loi Fondamentale, vote les lois, élit le Président de la République sur proposition du comité central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin (PRPB). Elle élit ou décharge de leurs fonctions, sur proposition du comité central du PRPB : les membres des comités permanents de l'ANR, le Président de la Cour populaire centrale, le Procureur général du Parquet populaire central, les Présidents des Comités d'Etat d'Administration des Provinces (CEAP), les Préfets de

¹ Confère les articles 43 à 47 de la Loi Fondamentale pour plus de détails.

provinces, les juges populaires non professionnels de la cour populaire centrale. Elle donne aussi son avis pour nommer ou décharger de leurs fonctions les ministres sur proposition du comité central du PRPB. Elle décide également des questions de guerre, de paix, de l'amnistie, fixe les impôts. Elle approuve ou annule les décisions-lois édictées par son comité central, contrôle l'application de la Loi Fondamentale. Elle adopte le plan d'Etat, arrête les principes fondamentaux de la politique intérieure et extérieure de l'Etat. L'ANR approuve la création et la suppression des ministères et des organes ayant rang de ministère, la délimitation territoriale des provinces, examine et adopte les prévisions et les comptes d'exercice du budget de l'Etat¹.

La première élection législative organisée sous le PRPB a eu lieu en novembre 1979. L'ANR a été installée le 04 février 1980. Selon l'article 35 de la Loi Fondamentale du 26 août 1977, les modalités d'élection et le nombre total des commissaires du peuple à l'Assemblée nationale révolutionnaire sont fixés par la loi. Dans cette logique, le Parlement monocaméral de l'ANR a connu 336 membres répartis de la manière suivante : Fonctionnaires (105), Paysans et artisans (84), Responsables du PRPB (67), Militaires (33), Ouvriers (33), Bourgeois locaux (8), Membres de corps religieux (6)².

Le mandat des commissaires du peuple a été prolongé de dix-huit mois en février 1983. Cette prorogation était intervenue lors de la première session extraordinaire de l'ANR tenue le 03 février 1983. Ainsi, les élus du peuple ont désormais un mandat qui passe de trois à cinq ans.

Le 10 juin 1984 s'est tenue la deuxième élection législative. Le Parlement est passé de 336 membres à 196 conformément à la décision de la première session extraordinaire de l'ANR de la première législature tenue le 14 février 1984 à Cotonou. La candidature de plus de la moitié des membres titulaires de l'ANR a été rejetée par le Comité central du PRPB³. Comme en novembre 1979, le jour de la deuxième élection du 10 juin 1984, la liste unique du PRPB de 196 candidats a été approuvée par une majorité écrasante de 98% des citoyens. Conformément au système électoral unique en vigueur sous la révolution, cette liste a été établie sur la base de quotas fixés pour les différentes catégories socio-professionnelles et les organisations de masse. La représentation des élèves a été supprimée

¹ Confère les articles 41, 42 et 43 de la Loi Fondamentale.

² République du Bénin. Assemblée Nationale. 2011, p. 87-88.

³ Le parti unique est chargé d'établir la liste définitive de candidats du PRPB proposée à l'électorat le jour du scrutin.

alors que trois nouvelles catégories de couches ou corporations sociales ont été prises en compte : il s'agit de la corporation des enseignants du supérieur, celle des magistrats et la couche sociale des retraités (République du Bénin. Assemblée Nationale.2011, p. 99-100).

Le renouvellement de tous les 196 membres de l'ANR a eu lieu le 18 juin 1989 marquant ainsi la tenue de la troisième élection législative. Après le processus de consultations pour le choix des candidats, la liste unique de 206 membres a reçu, le jour du scrutin, une large approbation de l'électorat. Sur 86% des électeurs qui ont participé au scrutin, 89,60% se sont prononcés en faveur de la liste contre seulement 8%¹.

6-Du désespoir du peuple à la chute du Socialisme et du Marxisme-Léninisme en 1989

Le désespoir né de la prise du pouvoir le 26 octobre 1972 se résumait aux atteintes aux libertés d'association, de réunion et de presse. Prétextant des divisions et querelles au sein des organisations démocratiques créées avant et après l'indépendance du 1^{er} août 1960, le GMR était intervenu dans la vie et le fonctionnement de ces dernières en leur intimant l'ordre de s'unir. C'est dans ce sens qu'il fallait comprendre l'action du régime révolutionnaire pour la fusion des organisations de jeunes. Il y eut d'abord le séminaire de la jeunesse à Savè en 1973, puis le congrès dit d'unification du mouvement de la jeunesse à Parakou en janvier 1974. A ce congrès, le Front d'Action Commune des Elèves et Etudiants du Nord (FACEEN) et l'Union Générale des Elèves et Etudiants du Dahomey (UGEED) se fédèrent pour créer le mouvement Jeunesse Unie anti-impérialiste du Dahomey (JUD) dirigé par Fakorédé Azaria. Mais, la JUD a été la première organisation prise en otage pour la simple raison que l'ordre serait donné à son président de soutenir le pouvoir en place. Le refus de ce dernier de céder a entraîné, de la part du GMR, sa dissolution administrative en avril 1974. C'est ensuite le tour de l'UGEED et du FACEEN toujours en avril 1974.

¹Pour plus d'informations sur la situation législative au cours de la période révolutionnaire, les points forts et les points faibles du régime et les leçons à tirer, il faut consulter les communications de Moïse O. Lalèyè (p. 91-108) et de Léon B. Bio Bigou (p. 79-90) dans l'ouvrage République du Bénin. Assemblée Nationale.2011.

Il a fallu attendre l'année 1975 pour qu'en lieu et place des associations dissoutes, le gouvernement crée une organisation de coopérative scolaire et universitaire. De même, des organisations de jeunes virent le jour : Comité d'Organisation des Jeunes (COJ), Comité d'Organisation des Femmes (COF), Organisation des Femmes Révolutionnaires du Bénin (OFRB), etc. Toutes ces associations étaient acquises à la cause du régime révolutionnaire.

Au plan syndical, tous les syndicats qui existaient avant 1972 ont été dissous en laissant place en 1974 à l'Union Nationale des Syndicats des Travailleurs du Dahomey (UNSTD). Sous la révolution, le pluralisme syndical avait cédé la place au monolithisme syndical, soutenant l'idéologie du pouvoir et véhiculant la pensée unique révolutionnaire au détriment des aspirations des travailleurs du pays. C'est dans les mêmes conditions que la création du PRPB avait mis fin au multipartisme observé au Dahomey depuis l'année 1951.

La révolution n'a pas été aussi complaisante avec la presse. Déjà, par l'Arrêté N° 147/MIS/DAIA du 12 novembre 1973, le Journal catholique LA CROIX a été suspendu. Cet Arrêté ne sera rapporté que par un autre, l'Arrêté N° 11/MIS/DAIA du 14 janvier 1974. Néanmoins, le texte juridique qui définissait l'attitude du pouvoir portant répression de la liberté d'expression et de presse était l'Arrêté N° 1/PR/MION du 17 mars 1975 portant réglementation des publications à caractère politique. Ce texte institue la censure et l'interdiction générale de toute publication ne s'inscrivant pas dans le sens officiel de la révolution. Désormais, ne répond à ce critère que seul *Daho-Express* devenu *Ehuzu* en novembre 1975. A l'instar de *Ehuzu*, toujours en 1975, Radio Dahomey était devenue La voix de la révolution, l'Agence Dahoméenne de Presse s'appelait désormais l'Agence Bénin Presse. Mais, toute la presse, écrite ou audiovisuelle, était sous le contrôle du Parti au pouvoir, le PRPB, devenant ainsi les moyens de propagande de la révolution. Cependant, il s'est développé en dehors du journal LA CROIX, des journaux clandestins comme *La Flamme* du Parti Communiste du Bénin, *Combat* des scolaires et étudiants, *La voix des travailleurs* de la Centrale des Syndicats des Travailleurs du Bénin.

Le PRPB a rompu le charme de 1972 car, il a accaparé toute la vie politique nationale. Le parti unique, loin de rechercher l'appui des masses a recouru au clientélisme ; il créa une perversion au niveau de l'administration publique où ses cadres, pour se protéger, prenaient la carte du parti.

Le marxisme-léninisme étouffait toute velléité de contestation dans le pays et le pouvoir était devenu impopulaire. A la fin des années 80,

la longue période révolutionnaire avait conduit à la personnalisation et au monolithisme du pouvoir d'Etat. Au milieu de l'année 1989 déjà, la tension politique atteignait son paroxysme au point où les 6 et 7 décembre 1989, une réunion conjointe du comité central du PRPB, du comité permanent de l'ANR et du CEN décident que : « Désormais, le marxisme-léninisme n'est plus l'idéologie officielle de l'Etat béninois » (R. Dossou, 1993, p.185). Cette réunion décide aussi « de la séparation du parti unique et de l'Etat et confiait au Chef de l'Etat le soin de convoquer pour le premier trimestre de l'année, au plus tard, une Conférence nationale des forces vives » (R. Dossou, p.190).

Afin d'éviter un affrontement violent et sanglant qui se profile entre le peuple et les gouvernants, le Président Mathieu Kérékou a dû se plier à l'organisation incontournable d'une conférence devant réunir les représentants de toutes les couches de la société. Cette conférence s'est tenue du 19 au 28 février et ouvre une nouvelle ère politique au Bénin.

Conclusion :

La mésentente entre les militaires et la classe politique dahoméenne des années 60 à gérer le pouvoir politique au Dahomey a amené les militaires à se désolidariser en prenant définitivement le pouvoir le 26 octobre 1972. Ainsi, le Commandant Mathieu Kérékou s'installe à la tête de l'Etat dahoméen jusqu'à l'effondrement de la révolution en décembre 1989 et l'avènement du renouveau démocratique amorcé en février 1990.

En octobre 1972, les actes des militaires étaient marqués par un effort pour instaurer le règne des idées, une certaine stabilité politique et l'effort d'instauration de nouvelles institutions démocratiques. Mais, les événements de 1974 et 1975 ont brisé l'enthousiasme du peuple. Le centralisme démocratique s'observait à travers la confiscation des libertés publiques avec pour conséquence la création d'un syndicat unique, d'une jeunesse arbitrairement regroupée, d'une presse et d'un parti inféodés au parti unique, le PRPB. Les seuls opposants directs et clandestins au régime étaient les membres du Parti Communiste du Bénin (PCB). Cette situation n'a pu durer à cause de la crise puis politique qui a entraîné la chute du PRPB en décembre 1989 ; elle a abouti à la convocation en février 1990, de la Conférence Nationale des Forces Vives.

Sources orales :

- 1-ANIGNIKIN C. Sylvain, 71 ans, Professeur Titulaire d'Histoire à l'Université d'Abomey-Calavi, informations recueillies en mars 2016 à son domicile à Abomey-Cal
- 1-AZODOGBEHOU Codjo François, 72 ans, ancien Préfet sous le PRPB, Professeur Certifié d'Histoire-Géographie, Interview réalisée à son domicile à Porto-Novo en février 2016.
- 2-DAASOUNDO Gédéon, 75 ans, ancien membre du PRPB, ancien Député, homme politique béninois, enquête déroulée en février 2016 à son domicile à Cotonou.
- 3- SOUMANOU Alassane, 65 ans, ancien Attaché aux Relations Publiques du Président Mathieu Kérékou sous le PRPB, Ministre du Président Yayi Boni enquête faite en février 2016 dans son bureau au Ministère.
- 4-TABE Honorat, 62 ans, Inspecteur de l'enseignement du premier degré à la retraite, enquête réalisée en février 2016 à son domicile à Dassa.

Textes juridiques :

- 1-*Arrêté N° 1/PR/MION* du 17 mars 1975 portant réglementation des publications à caractère politique
- 2-*Loi Fondamentale du 26 août 1977* amendée par la *loi constitutionnelle n° 84-003 du 6 mars 1984*.
- 3-*Ordonnance 74-68* du 18 novembre 1974 portant structure du pouvoir sous le GMR

Références bibliographiques :

- 1-AMO USSOU Bruno, 2011, *La banque, la politique et moi*, Paris, L'Archipel, 231 p.
- 2-DOSSOU Robert, 1993, « Bénin : du monolithisme à la démocratie pluraliste, un témoignage », CONAC G., (éd), *l'Afrique en transition vers le multipartisme politique*. Paris, éditions Economica, pp : 189-197.
- 3- FONDATION FRIEDRICH NAUMANN, (éd), 1990, *Les actes de la conférence nationale (Cotonou, du 19 au 28 février 1990)*, Cotonou, ONEPI, 110 p.
- 4-IROKO Abiola Félix, 2001, *Le président Mathieu Kérékou, un homme hors du commun*, Cotonou, Les Nouvelles Editions du Bénin, 314 p.

- 5-République Populaire du Bénin. Parti de la Révolution Populaire du Bénin. *Dans la voie de l'édification du socialisme*, Cotonou, ONEPI, Editions GraphicAfrica, 1979, 452 p.
- 6- REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN, 1983, *Parti de la Révolution Populaire du Bénin, Formation patriotique, idéologique et militaire généralisée. Programme et documents de travail*, ONEPI, 230 p.
- 7-République du Bénin. Assemblée Nationale, 2011, *50 ans de vie parlementaire au Bénin. L'histoire du pouvoir législatif des indépendances à nos jours*. Actes du colloque parlementaire du cinquantenaire. CAPAN, 339 p.
- 8- TOUDONOU Johanès Athanase et KPENONHOU Césaire, 1995, *Constitutions et textes constitutionnels de la République Populaire du Bénin depuis les origines dahoméennes*, 220 p.